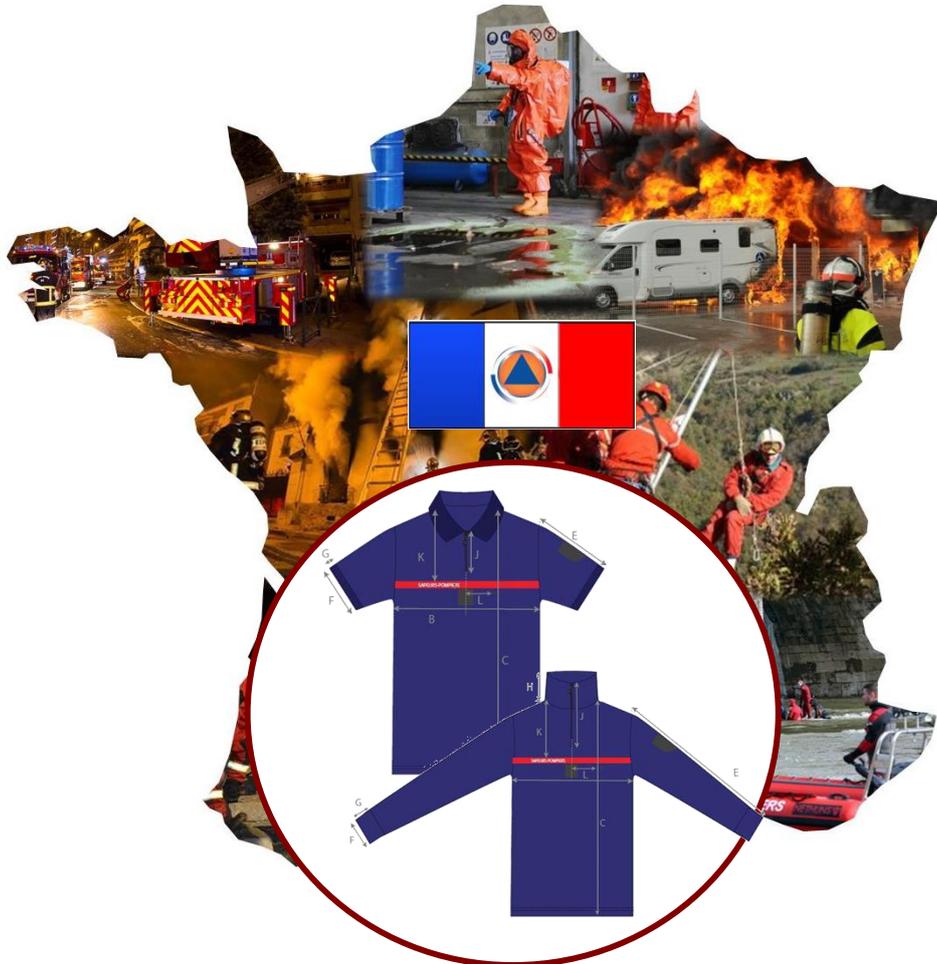




LABEL DE « SÉCURITÉ CIVILE FRANÇAISE » RTVEPSP-PSP

Référentiel Technique Vêtements et Équipements de Protection pour Sapeurs Pompiers

POLOS DE SAPEURS-POMPIERS



FEMININ

VERSION : RTVEPSP PSP-01 F



Signé numériquement par
FRANCIS MAGNOLINI
1438927
ND : C=FR, O=MINISTERE
INTERIEUR, OU=0002
110014016,
OU=PERSONNES,
OID.0.9.2342.19200300.100
.1.1=1438927, G=FRANCIS,
SN=MAGNOLINI,
CN=FRANCIS MAGNOLINI
1438927
Raison : Je suis l'auteur du
document
Emplacement : MAJ Mineure
Date : 18-12-2020 13:55:38
Foxit Reader Version: 9.7.2







SOMMAIRE

1) REGLEMENTATION :	7
2) DOMAINE D'APPLICATION :	7
3) REFERENCES NORMATIVES ET REGLEMENTAIRES :	9
4) DESCRIPTION GENERALE :	10
5) CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :	11
6) EMBALLAGE :	16
7) NOTICE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :	17
8) SERVICES ASSOCIES :	17
9) TABLEAU DE TAILLES ET DE MESURES	19
10) SCHEMAS TECHNIQUES INDICATIFS :	21
11) CHARTE DU LABEL DE SECURITE FRANCAISE :	22
12) COMPETENCE DE L'ORGANISME DE CONTROLE AGREE :	24







DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Direction des Sapeurs-Pompiers
Sous-direction de la Doctrine et des Ressources Humaines

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) assure la cohérence de la politique de sécurité civile au plan national et définit la doctrine opérationnelle applicable aux services d'incendie et de secours.

Dans ce cadre, les référentiels techniques relatifs aux équipements et matériels des services d'incendie et de secours accompagnent la mise en œuvre des actions opérationnelles.

Pour favoriser la standardisation des produits et services, la DGSCGC a créé le label de sécurité civile française. Elaboré à partir de l'expression harmonisée des besoins des acteurs de la sécurité civile française, cette démarche favorise l'industrialisation des processus de production, facilite la mutualisation des achats, la gestion du cycle de vie du produit et contribue à la maîtrise des coûts de détention.

La rédaction des référentiels techniques du label de sécurité civile française est pilotée par la DGSCGC dans une démarche incluant les utilisateurs, les fournisseurs, les organismes notifiés, les organismes de contrôles agréés. Ces référentiels sont le fruit d'un consensus qui respecte les standards normatifs nationaux et internationaux ainsi que les exigences de qualité et de durabilité.

En parallèle, les produits et les services labellisés permettent la promotion du savoir-faire des industriels, en adéquation avec les besoins des acteurs de la sécurité civile.

Ils garantissent aux acheteurs un haut niveau de performance technique et une parfaite adéquation avec la politique de santé et de sécurité en service.

En libre accès, les référentiels techniques sont publiés sur le site internet du ministère de l'intérieur. Ils sont révisés régulièrement en fonction des évolutions normatives, technologiques, réglementaires ou des retours d'expérience des utilisateurs. Les mises à jour n'ont pas d'effet rétroactif sur les référentiels antérieurs.

Pour le ministre et par délégation,
le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises

Alain THIRION





1) REGLEMENTATION :

En matière d'équipements de protection individuelle (EPI), les dispositions juridiques sont fixées par le règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil et le code du travail.

2) DOMAINE D'APPLICATION :

Les polos pour les sapeurs-pompiers doivent répondre aux exigences du présent référentiel technique. Seule la tenue de travail de protection incendie et le polo de type « C » (ex : veste et pantalon de protection textile, ...) constituent une protection du sapeur-pompier contre les incendies.

Note :

L'acheteur est responsable de la sélection des vêtements et équipements de protection pour sapeurs-pompiers, notamment au travers d'une analyse des risques liée à leurs activités intégrant les différentes interventions.

2.1) Définitions :

Documentation technique :

Fiches de spécifications techniques internes, dossiers de conception, rapports d'essais internes, rapports d'autocontrôle du fabricant et/ou de son fournisseur (les essais internes peuvent être sous-traités un laboratoire dûment accrédité) ;

Fabricant :

Toute personne physique ou morale qui fabrique un produit ou fait concevoir ou fabriquer un produit, et commercialise ce produit sous son propre nom ou sa propre marque ;

Marquage CE :

Le marquage par lequel le fabricant indique qu'un matériel ou un équipement, est conforme aux exigences applicables de la législation d'harmonisation de l'Union prévoyant son apposition. Le règlement (CE) n° 765/2008 du 9 juillet 2008 fixe les principes généraux du marquage « CE » ;

Cycle d'entretien :

Lavage et séchage selon le cycle de lavage et procédure de séchage définis.

Conformation :

Une conformation (ou DROP) est une demi-différence entre le tour de bassin et le tour de poitrine, qui permet d'apprécier la forme générale du buste.

Stature :

Taille humaine, qui définit la hauteur d'un être humain. Elle se calcule généralement au centimètre près.

Taille adaptée de l'EPI :

Taille permettant à l'utilisateur d'obtenir la meilleure protection contre le risque auquel il est exposé.





Taille ajustée de l'EPI

Taille proscrite à l'utilisateur trop près du corps ne permettant pas d'obtenir la meilleure protection contre le risque auquel il est exposé.

Les feux de structures

Tous les feux de bâtiments à l'intérieur duquel un utilisateur s'expose, à un risque thermique, d'explosion, aux suies et/ou aux particules fines en suspension.

Les feux d'espaces naturels

Tous les feux extérieurs, composés de végétations, récoltes sur pieds, friches, feuillus, résineux, chablis ou les utilisateurs s'exposent à un risque thermique, à des suies et à des particules fines en suspension.

Les feux en extérieurs

Tous les feux qui se déroulent à l'extérieur, voitures, poubelles, chantiers mobiles, poids lourds et autres ou les utilisateurs s'exposent à un risque thermique ainsi qu'à des suies et des particules fines en suspension.

Les activités associées et complémentaires :

Activités associées

Opérations occasionnant un risque d'inhalation de particules fines ou autres, pouvant être toxiques.

Opérations de secours routier.

Activités complémentaires

Opérations de déblais de surveillances pour les feux de structures, brûlages dirigés, et noyages pour les feux d'espaces naturels.

Activités des interventions en milieu routier

Opérations de dégagements de personnes incarcérée dans les vecteurs de transports hors nautique et lié à des manœuvres de mise en sécurité de matériels non immobilisé.

2.2) Objectifs opérationnels et doctrine :

L'exposition à la chaleur :

Dans le respect des exigences essentielles de santé et de sécurité, le polo est destiné à préserver l'utilisateur des phénomènes spécifiques rencontrés pendant ses actions de secours. Il répond également, à la problématique de l'hygiène individuelle.

Le polo de type C est un Equipement de Protection Individuelle de catégorie 2.

Il est porté sous la veste de protection textile lors des missions d'extinction des feux de structures, feux d'espaces naturels et sous la tenue de service et d'intervention pour les autres missions complémentaires.

La contrainte physique liée à l'ergonomie :

Le polo doit permettre à l'utilisateur de réaliser normalement les activités l'exposant aux divers risques identifiés ci-avant.

L'ajustement à la taille ne doit pas gêner les mouvements de l'utilisateur.





Évolution des exigences techniques :

Les exigences du présent référentiel pourront évoluer afin de maintenir l'efficacité de protection du sapeur-pompier. Ces exigences incluent des performances de durabilité (caractéristiques techniques, type et nombre de cycles d'entretien du produit, ...)

3) REFERENCES NORMATIVES ET REGLEMENTAIRES :

Le présent référentiel mentionne et s'appuie sur la version en vigueur des normes, de leurs révisions et amendements ultérieurs, suivantes :

-NF EN ISO 13938-1 Textiles – Propriétés de résistance à l'éclatement des étoffes – Partie 1 : méthode hydraulique pour la détermination de la résistance et de la déformation à l'éclatement ;

-NF EN ISO 14116 –Vêtements de protection - Protection contre la chaleur et la flamme – Matériaux, assemblages de matériaux et vêtements à propagation de flamme limitée ;

-NF EN ISO 105-C06 A2S et C2S Textiles – Essais de solidité des coloris – Partie C06 : solidité des coloris aux lavages domestiques et industriels ;

-NF EN ISO 105-B02 Textiles – Essais de solidité des teintures – Partie B02 : solidité des teintures à la lumière artificielle ;

-NF EN ISO 105-E04 Textiles – Essais de solidité des teintures – Partie E04 : solidité des teintures à la sueur ;

-NF EN ISO 105-X05 Textiles – Essais de solidité des teintures - Partie X05 : solidité des teintures aux solvants organiques ;

-NF EN ISO 105-X12 Textiles – Essais de solidité des teintures - Partie X12 : solidité des teintures au frottement ;

ISO 6330 – Méthodes de lavage et de séchage domestiques en vue des essais des textiles ;

-NF EN ISO 12945-3 Textiles – Détermination de la propension des étoffes à l'ébouriffage en surface et au boulochage – Partie 3 : méthode de boulochage par projections aléatoires dans une chambre cylindrique ;

-NF EN ISO 5077 – Textiles – Détermination des variations dimensionnelles au lavage et au séchage domestiques ;

-NF EN ISO 9237 – Textiles – Détermination de la perméabilité à l'air des étoffes ;

-NF EN ISO 11092 Textiles – Effets physiologiques – Mesurage de la résistance thermique et de la résistance à la vapeur d'eau en régime stationnaire (essai de la plaque chaude gardée transpirante) ;

-EN ISO 17493 – Vêtements et équipement de protection contre la chaleur – Méthode d'essai de la résistance à la chaleur de convection au moyen d'un four à circulation d'air chaud ;

-GEMHT (2015) – Groupe d'étude des marchés d'habillement et de textile : Spécification technique relative aux fils à coudre – Fiches n° F 8.61.

Les textes du GEMHT sont disponibles à l'adresse internet du ministère chargé de l'économie <http://www.economie.gouv.fr/daj/guides-et-recommandations-des-gem-et-autres-publications>





4) DESCRIPTION GENERALE :

Le présent référentiel distingue deux types de polo pour sapeurs-pompiers.

Le polo de type B n'est pas couvert par la réglementation relative aux (EPI). Pour autant, il ne doit ni s'enflammer, fondre ou présenter un retrait supérieur à 5 % à 180°C au test de résistance à la chaleur convective selon la norme EN ISO 17493.

Le polo de type C est un équipement de protection individuelle de catégorie 2.

Les catégories d'un Equipement de Protection Individuelle (EPI) sont définies dans le règlement européen (<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32016R0425>).

Il est conforme aux exigences de l'indice 3 de la norme NF EN ISO 14116 en vigueur, ainsi que ces révisions et amendements ultérieurs, relative aux vêtements de protection - protection contre la chaleur et la flamme, après 25 cycles d'entretien.

4.1) Les caractéristiques communes applicables aux deux types de polos :

Etiquette « Label Sécurité Civile Française » ;

Support d'écusson, conformément au chapitre 4.1.4.8

Couleur bleu marine « SAPEURS-POMPIERS » ;

Bande rouge « SAPEURS-POMPIERS » (schéma technique indicatif) ;

Support auto-agrippant pour galonnage, cousu au milieu de la poitrine, sous la bande rouge ;

Pour différencier le polo femme de celui de l'homme un dispositif de couleur rouge est cousu sur l'intérieur du col. Il est facilement visible sans retourner le polo.

4.2) Les caractéristiques particulières au polo de type B :

En tricot ne présentant ni inflammation, ni fusion (égouttage ou coulée conduisant à la formation de trou) ni un taux de retrait supérieur à 5% à 180°C après une exposition de 5 min au test de résistance à la chaleur convective selon la norme ISO 17493 (accréditation requise pour l'essai) ;

Entretien : cycle d'entretien complet (lavage ménager en machine à 40°C et séchage en tambour).

4.3) Les caractéristiques particulières au polo de type C :

Etoffe réalisée à partir d'une fibre ou d'un mélange de fibres majoritairement thermostables et/ou intrinsèquement retardatrices de flammes ;

Entretien : cycle d'entretien complet (lavage ménager en machine à 40°C et séchage autre qu'en tambour).

4.4) Les versions des polos de sapeurs-pompiers :

4.4.1) Le polo à manches courtes :

Manches courtes de type « monté » avec bord côte

Col en bord-côte ouvert avec sous-patte par fermeture à glissière type B4, C4 ou D4.





4.4.2) Le polo à manches longues :

Manches longues du type « monté » avec poignets bord côte.

Col ouvert avec sous-patte par fermeture à glissière type B4, C4 et D4.

Evaluation et vérification :

Les caractéristiques générales sont vérifiées sur la base des documents techniques (vérification visuelle et/ou dimensionnelle du produit, des rapports d'essai) justifiant leur conformité au présent paragraphe 3. Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception).

5) CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Pour différencier les polo homme et femme un dispositif en tissu rouge est implantée dans le cou par-dessus l'étiquette.

5.1) Caractéristiques générales :

Les caractéristiques suivantes sont applicables aux deux types de polos :

- A l'état neuf ;
- Contrôle de conception ;
- Contrôles des coloris et des solidités de la teinture.

5.2) Caractéristiques particulières au polo de type B :

Résistance à l'éclatement des polos à l'état neuf : résistance ≥ 150 kPa rangées et colonnes selon la norme NF EN ISO 13938-1 et sur une surface d'échantillon de 50 cm² (accréditation requise pour l'essai) ;

- ✓ Après 25 cycles d'entretien à 40 °C suivant la méthode ISO 6330 4N, procédure F (tambour) :
 - ✓ Stabilité dimensionnelle selon la norme NF EN ISO 5077 $\leq 8,0\%$ en colonne et rangée (accréditation requise pour l'essai) ;
 - ✓ Pas de grignage des coutures (accréditation non requise) ;
 - ✓ Maintien de la lisibilité des inscriptions (accréditation non requise) ;
 - ✓ Boulochage sur tricot selon la norme NF EN ISO 12945-3 : cotation d'au moins 4 après 5 minutes de test (accréditation requise pour l'essai).

5.3) Caractéristiques particulières au polo de type C :

Résistance à l'éclatement des polos à l'état neuf : résistance ≥ 250 kPa rangées et colonnes selon la norme NF EN ISO 13938-1 et sur une surface d'échantillon de 10 cm² (accréditation requise pour l'essai);

Après 25 cycles d'entretien à 40 °C suivant la méthode ISO 6330 4N, procédure A (sur fil) :

- ✓ Stabilité dimensionnelle selon la norme NF EN ISO 5077 $\leq 5\%$ en colonne et en colonne rangée (accréditation requise pour l'essai) ;
- ✓ Pas de grignage des coutures (accréditation non requise) ;





- ✓ Maintien de la lisibilité des inscriptions (accréditation non requise);
- ✓ Boulochage sur tricot selon la norme NF EN ISO 12945-3: cotation d'au moins 3-4 après 5 minutes de test (accréditation requise pour l'essai);
- ✓ Perméabilité à l'air (AP) selon la norme NF EN ISO 9237: $AP \geq 500$ mm/sec à une pression de 100 Pa et une surface d'essai de 20 cm² (accréditation requise pour l'essai) ;
- ✓ Résistance évaporative (R_{et}) selon la norme NF EN ISO 11 092 : $R_{et} \leq 5$ m². Pa / W (accréditation requise pour l'essai).

5.4) Caractéristiques optionnelles des polos :

Fonction bactériostatique durable ;

Système de traçabilité.

Evaluation et vérification :

Les rapports d'essais et/ou documentation technique sont vérifiés (en cas d'absence de méthode d'essai normalisée, le rapport d'autocontrôle du fabricant est présenté). Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception, vérification dimensionnelle et contrôle en confection,...). Il en est de même pour toutes les exigences décrites au présent paragraphe.

5.5) Compatibilité du produit avec les autres EPI :

La conformité aux présentes exigences n'impacte pas la compatibilité du polo C avec les autres EPI portés par le sapeur-pompier.

Toutes recommandations pour vérifier l'inter-opérationnalité / interconnexion des équipements doivent bien être portée à connaissance de l'utilisateur.

5.6) Autres caractéristiques :

5.6.1) Matériaux :

a) Bandes de couleur rouge :

La bande brodée est rapportée, soit en maille d'une masse surfacique correspondant au maximum à celle du tricot de base, soit en chaîne et trame avec un minimum de 85 g/m².

Le coloris rouge satisfait aux exigences des paragraphes décrivant la colorimétrie et la solidité de la teinture des coloris.

b) Fils à coudre :

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

Pour le polo type B : Fil 100% polyester, titre nominal 32 Tex minimum (Nm 100/3) conforme à la fiche F8.61 (fils polyester/filaments continus) de la spécification technique générale du GEMHT relative aux fils à coudre (hors sens de torsion); ou Fil polyester/polyester (Core yarn), titre nominal 36 Tex minimum (Nm 90/3) conforme à la fiche F8.63 (Fil polyester/polyester) de la spécification technique précitée (hors sens de torsion).

Fil intrinsèquement non feu pour le polo de type C ;





Coloris assorti au tricot et satisfaisant aux exigences des solidités de teinture du paragraphe « solidité de la teinture des coloris ».

c) Tresse de propreté à l'encolure :

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

Tricot jersey ou jersey piqué ou en biais de renfort pour le polo de type B ;

Tricot de base pour le polo de type C ;

Coloris bleu marine « SAPEURS-POMPIERS ».

d) Fermetures à glissière :

La caractéristique suivante est applicable :

Fermeture à glissière de type B4 (métallique), C4 (spiralée) ou D4 (maille injectée) ;

Coloris assorti au tissu de base.

e) Fils de broderie :

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

Fils continus polyester (ignifugé ou pas selon le type de polo B ou C), blanchis, titre 20 à 40 Tex

f) Bandes auto-agrippantes :

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

Partie astrakan boucles réalisées à partir de multi-filaments polyamide 6-6 texturé ;

Coloris noir.

5.6.2) Tricotage :

a) Panneaux :

- Les caractéristiques suivantes sont applicables :
- Masse surfacique conditionnée : 240g/m² au minimum pour le polo manches courtes et 280g/m² au minimum pour le polo manches longues.
- Coloris bleu marine « SAPEURS-POMPIERS » satisfaisant aux exigences des paragraphes « colorimétrie » et « solidité de la teinture des coloris ».
- Les caractéristiques particulières suivantes sont applicables au polo de type B :
- Armure piquée extérieur ;
- Jauge anglaise 20 ou 24 ;
Résistance à l'éclatement selon la norme NF EN ISO 13938-1 à l'état neuf : résistance ≥ 150 kPa (150 N/cm² ou kN/m²) sur une surface d'échantillon de 50 cm² (accréditation requise pour l'essai).
- Les caractéristiques particulières suivantes sont applicables au polo de type C :
Résistance à l'éclatement selon la norme NF EN ISO 13938-1 à l'état neuf : résistance ≥ 250 kPa (250 N/cm² ou kN/m²) sur une surface d'échantillon de 10 cm²





(accréditation requise pour l'essai).

- Pinces poitrine.

b) Bords-côtes :

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

Les bords-côtes du polo « manches courtes » sont tricotés en rectiligne côte 1x1 et ceux du polo « manches longues » en circulaire côte 1x1.

Jauge anglaise 12 ou 14.

Coloris bleu marine « SAPEURS-POMPIERS » satisfaisant aux exigences des paragraphes « colorimétrie » et « solidité de la teinture des coloris ».

c) Col :

Les caractéristiques suivantes sont applicables aux polos manches courtes :

Tricotage rectiligne, côte 1X1 ;

Jauge anglaise 12 ou 14 ;

Coloris bleu marine « SAPEURS-POMPIERS » satisfaisant aux exigences des paragraphes « colorimétrie » et « solidité de la teinture des coloris ».

5.6.3) Confection :

a) Corps :

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

Confectionnés en surjet avec au minimum 1 aiguille 3 fils ;

Ourlet du bas 2 aiguilles, coutures renforcées ;

Hauteur de l'ourlet : 20 + 5 mm.

b) Col :

Polos manches courtes : La caractéristique suivante est applicable : type « polo », monté surjet 1 aiguille 3 fils.

Polos manches longues : La caractéristique suivante est applicable : type « montant zippé », monté et confectionnés en surjet avec au minimum 1 aiguille 3 fils.

c) Manches :

La caractéristique suivante est applicable : emmanchures de type « monté » et confectionnées en surjet avec au minimum 1 aiguille 3 fils.

d) Bande d'inscription de couleur rouge :

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

Bande rouge rapportée, positionnée horizontalement sur devant et dos, de 20 +/- 1 mm de large située à hauteur de poitrine et au-dessus des aisselles, à 210 ± 15 mm du pied de col au niveau de l'épaule :

Comportant en lettres blanches brodées de hauteur 11 +/-1 mm, et d'épaisseur 2 mm, l'inscription « SAPEURS-POMPIERS » (en majuscules) ;





L'Inscription « SAPEURS-POMPIERS » est d'une longueur de 170 ± 5 mm avec coupe fil (broderie), sur le côté droit au porter. La fin du S de POMPIERS doit se terminer à $25 +0/-5$ mm à gauche au porter de l'axe du vêtement (cf. supra : schéma technique indicatif) ;

Caractères de type SWISS ou HELVETICA et centrés sur la largeur de la bande.

Pour différencier le polo femme de celle de l'homme un dispositif de couleur rouge est cousu sur l'intérieur. Il est facilement visible sans retourner le polo.

e) Support de galonnage :

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

Astrakan de dimensions 50 X 50 mm ;

Piqué au milieu de la poitrine sous la bande d'inscription et la jouxtant.

f) Résistance des coutures :

Les caractéristiques suivantes sont applicables au polo :

Eclatement de coutures selon la norme ISO 13938-1 : résistance ≥ 150 kPa (accréditation requise pour l'essai).

g) Support auto-agrippant pour écusson de forme blason :

Pour un écusson « France » ou du corps départemental, avec une dimension de 60 x 80 mm, situé à l'extérieur sur la manche gauche, à une distance de 5 cm par rapport à la tête d'épaule.

5.6.4) Définition des coloris :

a) Colorimétrie :

Les caractéristiques suivantes sont applicables (accréditation non requise) :

Coloris bleu marine « sapeur-pompier » du tricot :

$L = 15,00$; $a = - 0,29$; $b = - 7,34$

Coloris rouge « sapeur-pompier » de la bande d'inscription :

$L = 39$; $a = 50$; $b = 28$.

b) Valeurs d'acceptation des coloris à l'état neuf :

Coloris des matériaux	Luminance	Echelle entre rouge et vert (a)	Echelle entre jaune et bleu (b)
Tissu bleu marine « Sapeurs-pompiers »	- 1,5 ; + 0,5	- 0,5 ; + 1	- 0,5 ; + 1
Bande d'inscription rouge	+/- 2,0	+/- 1,0	+/- 1,0





c) Solidité de la teinture des coloris (accréditation requise pour ces essais) :

Les caractéristiques suivantes sont applicables sur l'article fini après 1 lavage, panneaux, bords-côte, col, bande d'inscription coloris rouge :

	Référence normative	Dégorgement sur coton	Dégorgement sur laine	Dégradation
Au lavage à 40°C (perborate)	NF ISO 105 C06 A2S	4	4	4
A la lumière artificielle	NF EN 20 105 B02	-----	-----	4
A la sueur (acide et alcaline)	NF ISO 105 E04	4	4	4
Aux solvants organiques	NF ISO 105 X05	3 – 4	3 – 4	3 – 4

5.6.5) Marquage :

L'étiquette du fabricant se présente comme suit :

Côté recto : taille, nom du fabricant, éléments de traçabilité (ex : année de fabrication ou n° de lot) ;

Côté verso : composition matières, symboles d'entretien ;

Marquage CE (polo C) ;

Indication du type de polo B ou C.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée (maquette de marquage et d'étiquetage).

6) EMBALLAGE :

Les vêtements sont conditionnés individuellement. L'emballage du fabricant présente les éléments suivants de manière visible :

La classification « FEMININ » visible, facilement ;

La taille du polo ;

Le type de polo (B ou C) ;

La longueur des manches (courtes ou longues) ;

Le marquage CE ;

Les éléments de la traçabilité ;





Le marquage « LABEL DE SECURITE CIVILE FRANCAISE RTVEPSP » disposé à coté de l'étiquette du marquage CE.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée. Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception).

7) NOTICE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

En complément de la notice d'information du fabricant, le titulaire fournit un exemplaire de la notice d'informations complémentaires qui contient :

L'ensemble des informations décrites au paragraphe « services associés » ;

Toutes les informations que le fabricant juge utile de faire parvenir à l'utilisateur ou à l'acheteur ;

Toutes recommandations/informations « personnalisées » issues de demandes et d'échanges avec l'acheteur du produit (conseils à l'utilisation dans des environnements particuliers).

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée. Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception).

8) SERVICES ASSOCIES :

8.1) Maintien en condition opérationnel :

Sans objet compte tenu du type du produit et de son usage.

8.2) Garantie :

Outre une garantie fournisseur d'une durée minimale de deux ans à compter de la réception finale, le titulaire peut sur cette même période, selon accord avec le client, prendre en charge tout ou partie du maintien en condition opérationnelle du polo.

La garantie ne couvre pas l'usure occasionnée dans le cadre de l'usage professionnel et normal des produits.

8.3) Entretien :

Le fabricant définit dans la notice d'instructions les opérations nécessaires au maintien en condition opérationnelle du polo. Il précise dans la notice d'informations complémentaires la nature et la fréquence de ces opérations ainsi que la personne susceptible de réaliser ces opérations (fabricant, utilisateurs ou tierce personne).

8.4) Indicateurs de contrôle :

Sans objet compte tenu du type du produit et de son usage.

8.5) Critères de réforme :

Sans objet compte tenu du type du produit et de son usage.





8.6) Formation :

Sans objet compte tenu du type du produit et de son usage.

8.7) Contact clients / fournisseurs :

Le fabricant doit mettre à disposition de son client les coordonnées téléphoniques, mail, fax et postale d'un contact saisissable en cas de besoin.

8.8) Fin de vie :

Le client doit disposer des informations suivantes :

Un protocole de démontage / déconstruction du polo ;

La nomenclature des éléments composant le polo et leur nature ;

Les filières de recyclage, de destruction contrôlée ou de destruction avec récupération, si elles existent, de chaque élément.

Note à caractère incitatif :

Afin de promouvoir l'approche du développement durable dans le cadre des équipements de protection individuelle à usage des services d'incendies et de secours, il semble intéressant que les industriels se préparent dans les années à venir à reprendre, tout ou partie des effets usagés des services d'incendies et de secours. Cette disposition permettra de prendre en compte le recyclage des EPI. La filière de l'économie circulaire est à privilégier. Le processus de récupération et de destruction par un industriel qualifié peut également être envisagé.



9) TABLEAU DE TAILLES ET DE MESURES

Les mesures sont prises en centimètres, de couture à couture et effet « à plat ».

9.1) Polo manches courtes :

BARÈME POLO FEMME – MANCHES COURTES																
	34	36	38	40	42	44	46	48	50	52	54	56	58	60	62	Tol.
Demi poitrine*	45-47	47-49	49-51	51-53	53-55	55-57	57-59	59-61	61-63	63-65	65-67	67-69	69-71	71-73	73-75	1cm
Hauteur totale**	65,5	66	66,5	67	67,5	68	68,5	69	69,5	70	70,5	71	71,5	72	72,5	2cm
Longueur des manches	19,5	20	20,5	21	21,5	22	22,5	23	23,5	24	24,5	25	25,5	26	26,5	1cm
Largeur bas de manches	15	15	15	16	16	16	17	17	17	18	18	18	19	19	19	1cm
Hauteur bas de manche	2,5															0,5cm
Hauteur du col	8															1cm
Hauteur de la patte de fermeture	12,5															1cm
Position de la bande**	21															1,5cm



9.2) Polo manches longues :

* pour les tailles « extrêmes » la position de la broderie « SAPEURS-POMPIERS » dans la bande, pourra être adaptée.

**depuis la base de l'encolure à l'épaule.

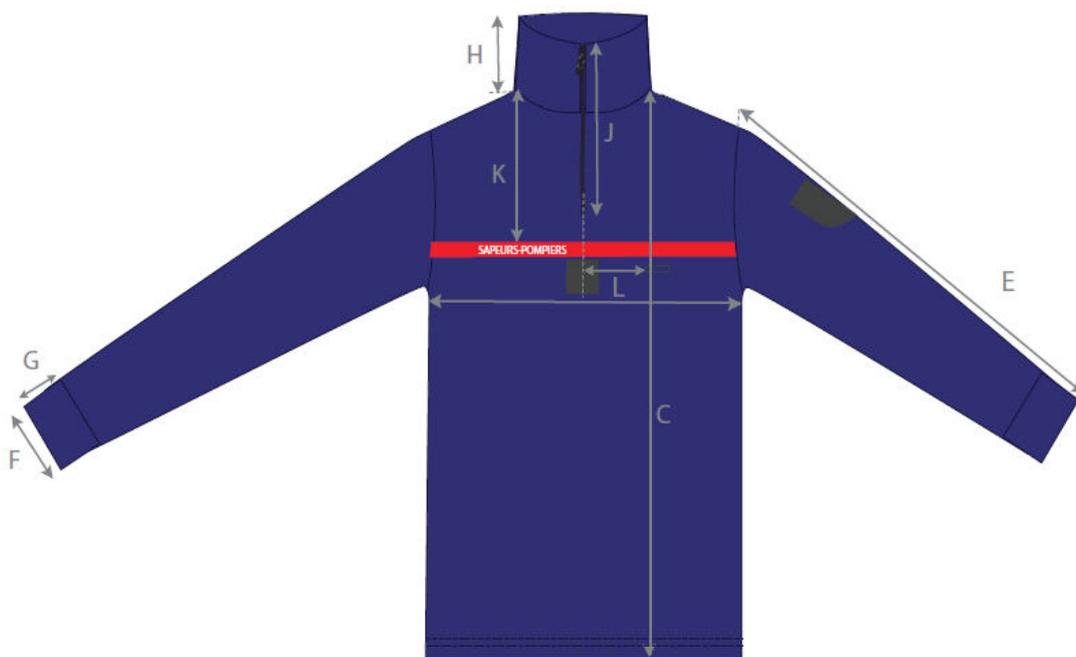
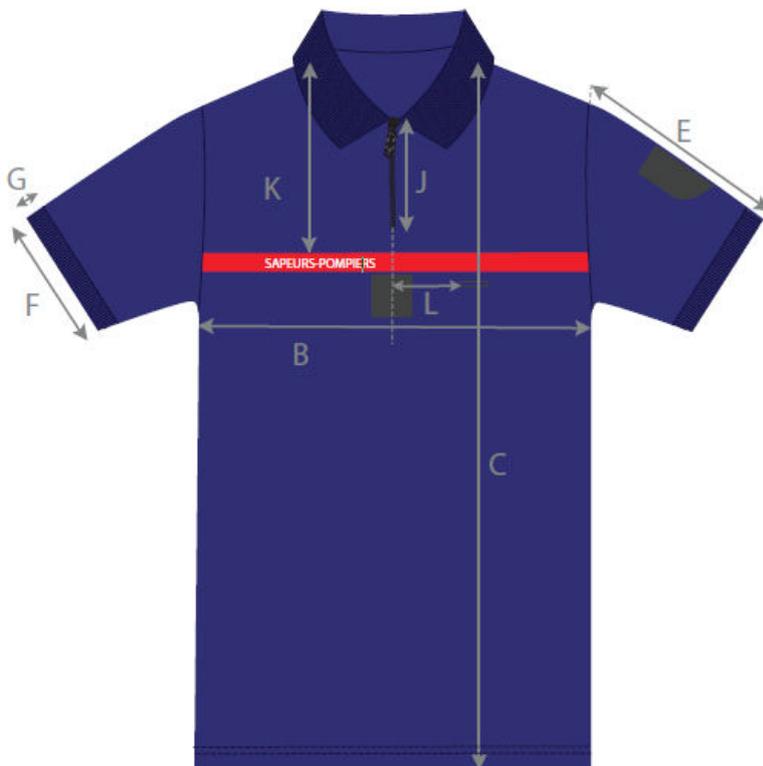
BARÈME POLO FEMME – MANCHES LONGUES																
	34	36	38	40	42	44	46	48	50	52	54	56	58	60	62	Tol.
Demi poitrine*	45-47	47-49	49-51	51-53	53-55	55-57	57-59	59-61	61-63	63-65	65-67	67-69	69-71	71-73	73-75	1cm
Hauteur totale**	65,5	66	66,5	67	67,5	68	68,5	69	69,5	70	70,5	71	71,5	72	72,5	2cm
Longueur des manches	55,5	56	56,5	57	57,5	58	58,5	59	59,5	60	60,5	61	61,5	62	62,5	1cm
Largeur bas de manches	8	8	8.5	8.5	9	9	9.5	9.5	10	10	10.5	10.5	11	11	11.5	1cm
Hauteur bas de manches	5															0,5cm
Hauteur du col	11															1cm
Longueur du col	40	40	42	42	42	42	44	44	44	44	46	46	46	46	48	1cm
Hauteur de la patte de fermeture	23															1cm
Position de la bande**	21															1,5cm



10) SCHEMAS TECHNIQUES INDICATIFS :

Les relevés indiqués correspondent aux prises de mesures :

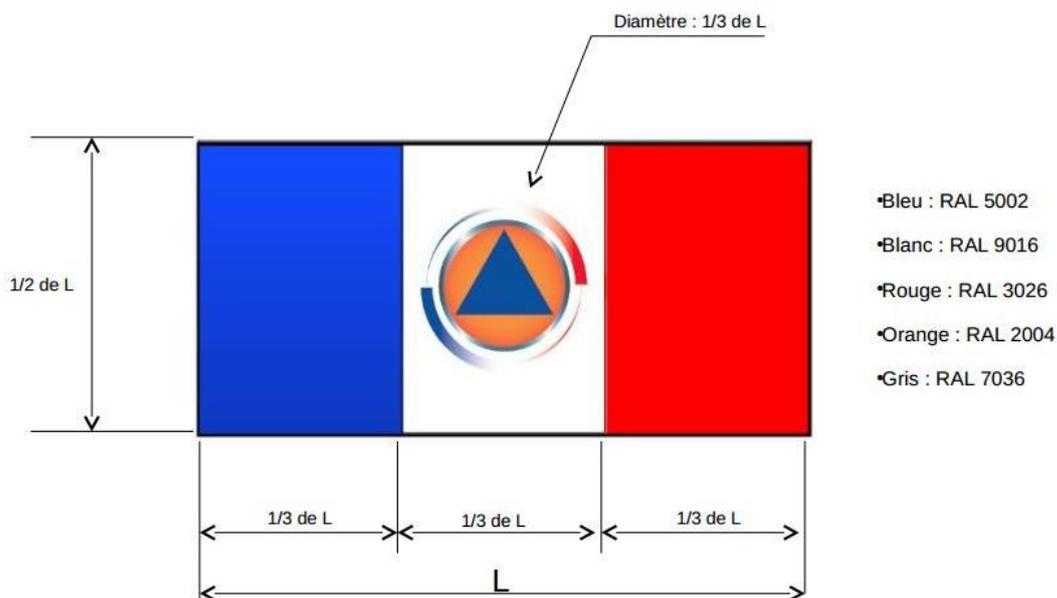
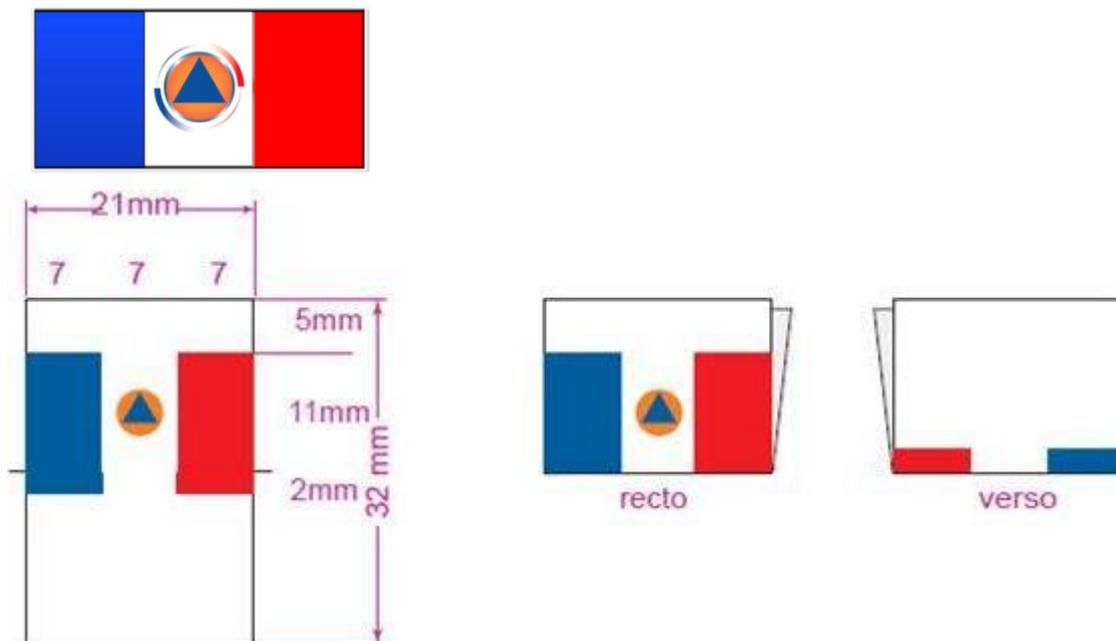
K : 210 mm





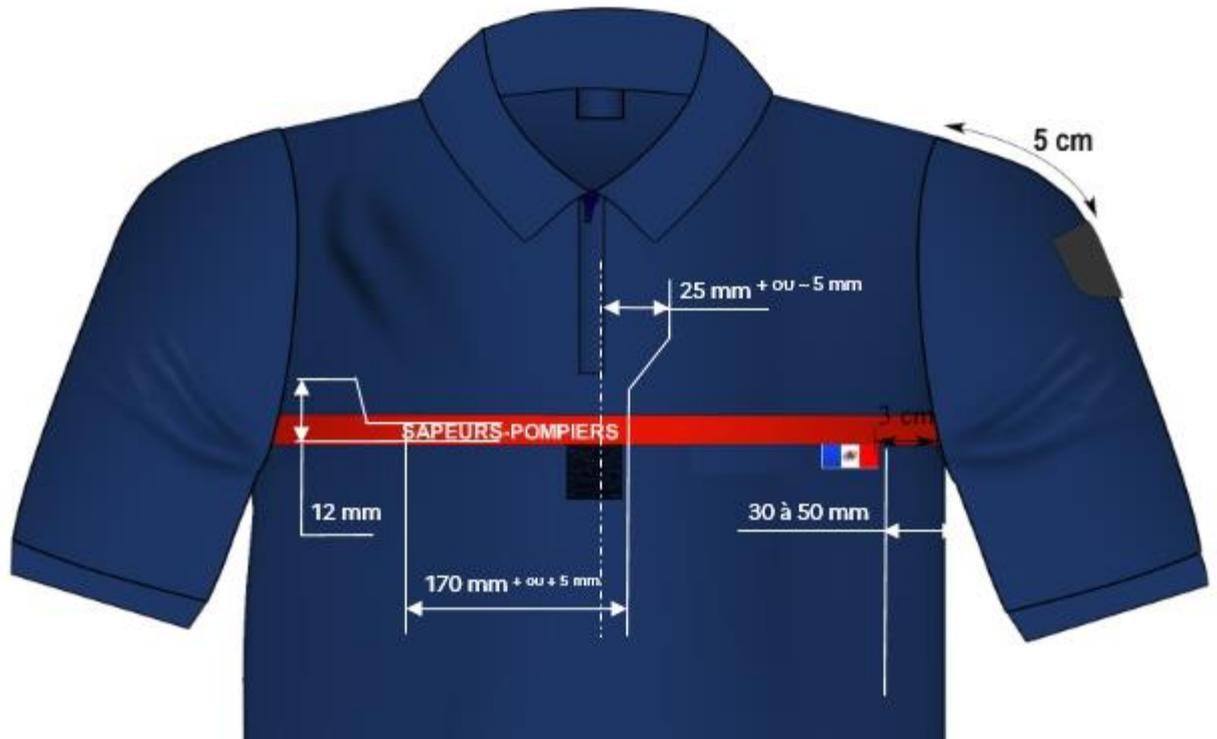
11) CHARTE DU LABEL DE SECURITE FRANCAISE :

Logo :

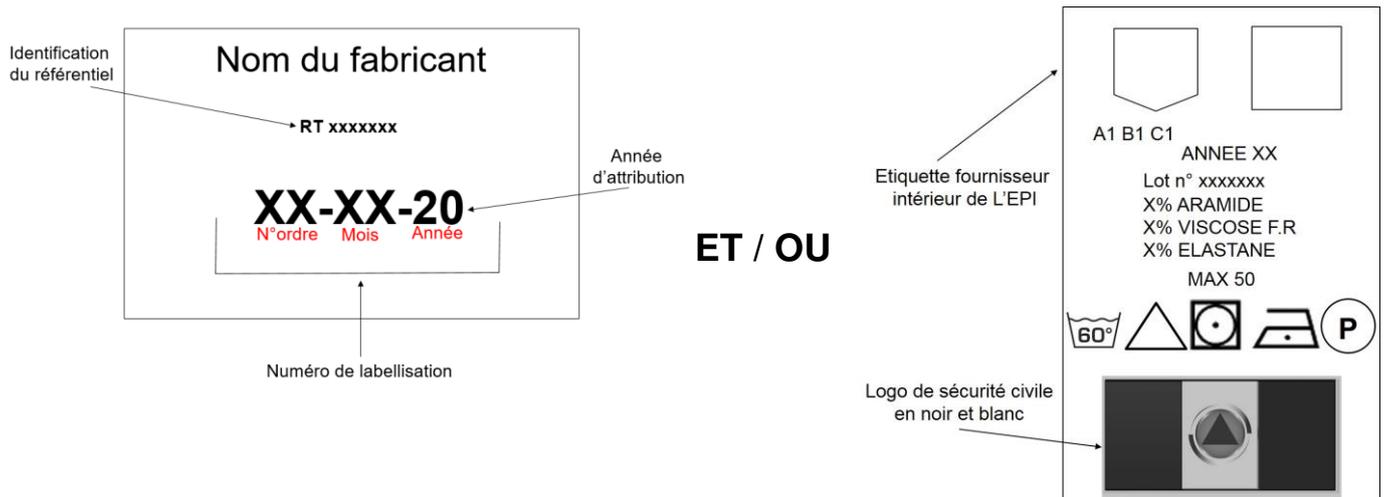




Implantation identique MC et ML:



Contenu de l'étiquette d'identification :





12) COMPETENCE DE L'ORGANISME DE CONTROLE AGREE :

La DGSCGC agréé un ou plusieurs organismes pour réaliser la prestation de vérification du dossier de labellisation et de la conformité du produit ou du service au référentiel technique conformément à l'arrêté INTE1710402A du 04 juillet 2017 portant création du label « sécurité civile française » (4.2 – Procédure d'attribution du droit d'usage).

Les compétences de l'organisme de contrôle agréé sont définies sur le site de la DGSCGC :

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Label-securite-civile-francaise/Organismes-de-contrôle>





FILS POLYESTER / FILAMENTS CONTINUS			FICHE D'IDENTIFICATION N° F 8 .61 – FEVRIER 2015	
	CARACTERISTIQUES	EXPRIMEES EN	DONNEES TECHNIQUES	TYPE D'ESSAIS
5.04	A l'eau - dégradation - dégorgement {coton {polyester	Indice minimal	4-5 4-5 4-5	4
5.05	A l'eau de mer - dégradation - dégorgement {coton {polyester	Indice minimal	4-5 4-5 4-5	4
5.06	Au frottement (dégorgement sur coton) - à sec - humide	Indice minimal	4-5 4-5	4
5.07	Aux solvants organiques - dégradation - dégorgement {coton {polyester (solvant : perchloréthylène)	Indice minimal	4-5 4-5 4-5	4
5.08	Au chlore (0,5 g/l de chlore actif) : dégradation	Indice minimal	4-5	4
6	Caractéristiques de stabilité dimensionnelle			
6.01	Stabilité dans l'eau bouillante	Pourcentage maximal	1 % pour les fils de titre résultant nominal égal ou inférieurs à 45 tex exclusivement	4
7	Caractéristiques d'aptitude à l'emploi			
7.01	Distance de vrillage	Centimètres	8	4





FILS POLYESTER / FILAMENTS CONTINUS

TITRE RESULTANT NOMINAL en tex (1)	RESISTANCE MINIMALE en daN
10	0,510
16	0,760
24	1,140
37	1,740
44	2,080
49	2,300
74	3,480
92	4,310
144	6,770
180	8,460
210	10,400
240	11,280
307	14,470
360	16,940
451	21,240
600	28,250
720	33,880

(1) Masse linéique désensimée

La résistance à la traction des fils en polyester, continu, est fixée à 0,047 daN/tex.

La résistance minimale à la traction exigée d'un fil qui ne serait pas cité dans le tableau ci-dessus est obtenue par application de la formule suivante :

Résistance minimale en daN = 0,047 X titre résultant nominal en tex. (Le résultat obtenu étant éventuellement arrondi à 0,01 daN près, dans les conditions fixées par le FD X 02 003).



**FILS POLYESTER / FILAMENTS CONTINUS TEXTURE**

TITRE RESULTANT NOMIMAL en tex (1)	RESISTANCE MINIMALE (en daN)
19	0,550
22	0,680
27	0,820
36	1,000
39	1,170
46	1,425
53	1,650
65	2,150
80	2,40

(1) Masse linéique désensimée

La résistance à la traction des fils en polyester, continu, texturée est fixée à 0,030 daN/tex.

La résistance minimale à la traction exigée d'un fil qui ne serait pas cité dans le tableau ci-dessus est obtenue par application de la formule suivante :

Résistance minimale en daN = 0,030 X titre résultant nominal en tex. (Le résultat obtenu étant éventuellement arrondi à 0,01 daN près, dans les conditions fixées par le FD X 02 003).





13.2) Annexe composition du groupe technique :

NOM	PRENOM	SERVICE
ALDEBERT	Alexis	Organisme de contrôle agréé
ARQUE BERMEJO	Sylvie	SDIS 64
BARONI	Sophie	SDIS 10
BROCHOT	Bénédicte	SDIS 71
BUKARD	Anne	SDIS 67
CANDEL	Angélique	SDIS 82
CONSIGNEY	Sandrine	SDIS 13
COUTELAN	Sandrine	SDIS 22
DAVID	Jennifer	SDIS 28
HASLEY	Marie Pierre	SDIS 47
LEBON	Pierre	Organisme de contrôle agréé
LEBORGNE	Angélique	DGSCGC / BDFE
MAGNOLINI	Francis	DGSCGC / BDFE / Équipement
SCHNEIDER	Virginie	SDIS 74
Relecture et validation par les confectionneurs indépendants et via le syndicat et fédération « SYNAMAP » et « FACIM ».		





13.3 Annexe amendements :

Demande d'incorporation des amendements.

Le lecteur d'un référentiel technique de label de sécurité civile, ayant relevé des erreurs, désirant nous faire part de remarques ou de suggestions pour améliorer sa teneur, peut saisir le bureau en charge des équipements en les faisant parvenir (sur le modèle du tableau ci-dessous) a :

DGSCGC / DSP / SDDRH / BDFE / EQUIPEMENTS

Téléphone : 01.72.71.66.36

Courriel à l'adresse : dgscgc-bdfe@interieur.gouv.fr

Modèle de tableau de remarque techniques :

T : Commentaire technique

G : Commentaire général

R : Commentaire rédactionnel

N° Page	Paragraphe	Type (T,G,R)	Commentaires	Propositions de modifications avec justifications

Les propositions d'amendements envoyées sous une autre forme seront de fait refusées.







MAI 2020



Ces référentiels techniques ne sont pas diffusés sous forme papier. Les documents réactualisés sont consultables sur le site du ministère de l'intérieur à rubrique DGSCGC, chapitre Label de sécurité civile.

La version électronique des documents est en ligne à l'adresse :

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Label-securite-civile-francaise>

Ce document est un produit réalisé par un groupe de travail national piloté par la DGSCGC, bureau en charge de la doctrine de la formation et des équipements.

Point de contact :

DGSCGC

dgscgc-bdfe@interieur.gouv.fr

Place Beauvau

75008 Paris Cedex 08

Téléphone : 01 72 71 66 36

